

MAIRIE DE GARGAS

VAUCLUSE 84400



Tél: 04 90 74 12 70

e-mail : info@gargas.fr

www.gargas.fr

ARRETÉ TEMPORAIRE

Le Maire de la commune de GARGAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2 et suivants, relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation,

Vu le Code de la route,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement de tous les véhicules sur les parkings de la Place des Jardins, de l'école maternelle Les Sources, de la crèche et de la rue Jean Giono, (en face du Tabac), afin d'assurer le bon déroulement du spectacle de rap au restaurant La Chape, 665 Avenue des Cordiers,

ARRETE

Article 1 : Afin d'assurer le bon déroulement du spectacle de rap, au restaurant La Chape **le samedi 20 septembre 2025**, 665 Avenue des Cordiers, les parkings de la Place des Jardins, de l'école maternelle Les Sources, de la crèche rue de la Plantade et de la rue Jean Giono, (en face du Tabac), seront réservés aux véhicules des participants **de 18h00 à 4h00**.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

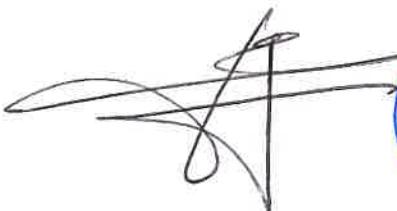
Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant une durée de 2 mois et sur les lieux le jour de l'évènement.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement de la publicité d'affichage.

Article 5 : le Directeur Général des Services, le Maire de Gargas, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'APT seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gargas,
Le 15/09/2025

**Le Maire
Bruno VIGNE-ULMIER**



A large, stylized black ink signature of Bruno Vigne-Ulmier is positioned above a circular blue official seal. The seal contains the text "MAIRIE DE GARGAS" at the top and "84 Vaucluse" at the bottom, with a central emblem featuring a lion and a sun.